



COMMUNE DE CHENS SUR LEMAN
Haute Savoie

Mairie
1127 rue du Léman
74140 CHENS SUR LEMAN
Tél: 04 50 94 04 23
accueil@chenssurleman.fr

Chens sur Léman, le 18/06/2026

ARRÊTE MUNICIPAL- N° 144/2026

Heures ouverture au public :
Tous les matins de
8h45 à 12h
Lundi – Mardi de
15h à 18h
Vendredi de 15h à 17h
1^{er} samedi du mois : 8h45 – 12 h

**ARRETE PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES
FLEURETS – VC 12**

Le Maire de CHENS SUR LEMAN,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande d'autorisation présentée par la SAS RAYNAUD NICOLAS en date du 16 juin 2026 pour permettre le raccordement au réseau public d'assainissement de la propriété située 107 rue des Fleurets ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur la voie communale n°12 - rue des Fleurets ;

ARRETE :

Article 1er : Les 25 et 26 juin 2026, la circulation sera interdite rue des Fleurets, de l'intersection rue du Léman à l'intersection rue de la Cave, sauf riverains.

Les usagers devront utiliser l'itinéraire suivant :

- Rue du Léman – rue des Fleurets, jusqu'au n°107
- Rue du Léman - rue de la Cave – rue des Fleurets, jusqu'au n°107.

Article 2 : L'accès devra être maintenu aux véhicules de secours et de services publics.

Article 3 : Le non-respect de l'article 1 sera sanctionné conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux et sous sa responsabilité et devra être retirée dès la fin des travaux.

Article 5 : Ampliation du présent sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Douvaine

Messieurs les agents de la police municipale de Chens sur Léman

Monsieur le directeur SAS RAYNAUD Nicolas

SDIS

Le Maire,
Jérôme TRONCHON

